



Syndicat CGT Michelin Roanne

www.cgtmichelin.fr

Alain Mercier

06-70-96-07-73

Florian Farasse

06-17-37-08-17

SALAIRES : encore une fois, le compte n'y est pas !

La réunion paritaire sur les salaires a eu lieu le 15 décembre dernier. Avec le contexte sur fond de crise, l'on pouvait se douter que le résultat de cette soi-disant négociation ne serait pas à la hauteur des différentes demandes émanant des salariés et des organisations syndicales. Notamment en ce qui concerne votre revendication de + 350 € par mois issue de notre enquête de 2006 et de la récente pétition qui a déjà recueilli plus de 2400 signatures et qui continue afin de préparer de futures actions en 2010.

AVEC ACCORD OU SANS ACCORD.... :

Evidemment, nous avons eu droit au traditionnel chantage : "avec accord ou sans accord". **Ce qui est INACCEPTABLE !** Comme si le droit de vivre dignement, pouvoir se nourrir, se loger, élever nos enfants, etc.... doit dépendre d'un quelconque chantage et ce pour quelques miséreux centimes. Toujours est-il qu'à la sortie de cette "information" salariale, "**LE COMPTE N'Y EST PAS !**", vérifiez par vous même :

➔ SANS ACCORD :

- Agents** : + 2,3 % en moyenne, dont 1 % augmentation générale (A.G.) ; 0,90 % d'augmentation individuelle (A.I.) et 0,40 % de prime d'ancienneté (P.A.).
- Collaborateurs** : 2,5 % en moyenne dont P.A. 0,2 %, A.I. : 2,1 % et 0,2 % de gestion en cours d'année.
- Cadres** : 3,6 % en moyenne dont 0,25 % en cours d'année, plus rattrapage ciblé sur la population jeune et la population décalées par rapport au marché.

➔ AVEC ACCORD :

- Agents** : toujours + 2,3 % en moyenne, dont 1,2 % d'A.G. ; 0,70 % d'A.I. et 0,40 % sur la P.A..
- Collaborateurs** : 2,5 % en moyenne dont P.A. 0,2 %, A.I. : 2,1 % et 0,2 % de gestion en cours d'année. Pour les niveaux de 2 à 31, l'A.I. sera au même niveau que l'A.G. des agents (1,2 %) incluant l'évolution de la P.A..
- Cadres** : 3,6 % en moyenne dont 3,35 % en moyenne applicable au 1^{er} mai 2010. Un complément de 0,25 % pour la gestion de cours d'année sous forme d'A.I..

FAUT-IL ADAPTER LA POLITIQUE SALARIALE MICHELIN :

Même si on peut penser qu'après tout "*c'est toujours ça de pris*". Il n'empêche que signer un tel accord c'est adopter la politique salariale Michelin et que cela ne l'empêchera pas de continuer de la sorte chaque année. De plus, ces micro-augmentations ne compensent pas l'important manque de pouvoir d'achat. Il est à souligner que cette réunion s'est tenue sur une demi-journée pour accoucher de même pas une queue de souris. Si nous ne voulons pas que de tels simulacres de négociations se reproduisent et sans attendre la prochaine réunion fin 2010, qui ne sera qu'un "copier-coller" de celle-ci, **nous devons d'ores et déjà nous mobiliser pour nous faire entendre pour avoir de réelles négociations.**

LA CGT NE SIGNERA PAS :

Face à de telles propositions inacceptables, **la CGT ne signera pas un tel accord !**

Par exemple, pour les agents, les 0,2 % en plus sur l'augmentation générale, en cas d'accord, représenteraient entre 3 et 4 € bruts de plus par mois (ex : salaire brut 2 000 € X 0,2 % = 2004 € bruts). Les 4 € de plus sont loin de représenter les différentes demandes des salariés signataires de la pétition organisée par la CGT.

Quelle organisation syndicale peut signer un tel accord ?...

Signer un tel accord c'est adopter la politique salariale de Michelin qui préfère privilégier la politique de bas salaire afin de bénéficier d'importantes réductions de charges salariales.

Pour info : les mini garantis 2011 ne seront augmentés que de 1,2 % puisque ceux-ci sont indexés sur l'augmentation générale des agents de l'année précédente. Ces différents résultats démontrent la volonté Michelin de ne pas vouloir de réelles négociations salariales.

Ce ne sera qu'au prix d'importantes actions de notre part que nous pourrons inverser la tendance.

MINI-GARANTIS :

La réunion paritaire Avenants a eu lieu le 18 novembre 2009. Là aussi, nous avons été confrontés au chantage avec ou sans accord. Comme celui-ci a été signé, voici quelles en sont les principaux points :

Salaires mini-garantis aux différents coefficients :

- Coef. 145 : 9,00 €
- Coef. 155 : 9,13 €
- Coef. 165 : 9,26 €
- Coef. 175 : 9,39 €
- Coef. 185 : 9,52 €
- Coef. 195 : 9,64 €
- Coef. 215 : 10,49 €

Point de raccordement au Coef. 240 à 11,55 €.

Valeur du Point Mensuel : 7,567 €

Panier de nuit : 9,588 €

Au regard de ces chiffres, on peut constater aussi que le compte n'y est pas !

***Tous les dimanche de Février (les vendredi ou samedi par solidarité),
Equipe A, B et C : 1 heures à 8 heures de grèves***

Agissons tous ensemble pour

- Une augmentation de salaire (+350 €uros)***
- La reconnaissance de la pénibilité du travail, départ à 55 ans pour les postés***
- L'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, stress, blâmes...***
- Arrêt du travail le dimanche***

**La lutte pour les emplois, la retraite, les salaires etc...
Une nécessité pour 2010 : Action interprofessionnelle et unitaire sur Roanne.**

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Bulletin à remettre à vos délégués CGT